



Le Moutoux le 11 avril 2016

Informations municipales

1. Généralités

Ce premier semestre 2016 verra la réalisation de plusieurs chantiers dans notre commune. Ils sont recensés ci-dessous dans l'ordre chronologique. Ils sont de la responsabilité soit du Conseil départemental, soit du Syndicat des Eaux du Centre Est soit de la commune.

2. Internet

Suite aux travaux entrepris par le Conseil départemental, Saint-Germain en Montagne va bénéficier d'un débit de 20 Méga bits **samedi 16 avril 2016**. Comme nos lignes téléphoniques sont raccordées au poste répartiteur de Saint-Germain en Montagne, nous devrions disposer également **samedi 16 avril 2016** d'un débit compris entre 13 et 17 Méga bits. Le coût des travaux est supporté en totalité par le Conseil départemental.

A partir du 17 avril 2016, vous êtes invités à contrôler votre débit Internet et à le faire connaître à la mairie afin de renseigner le Conseil départemental.

3. Réfection du chemin de Fontenette et de la rue des Tilleuls

31. Le chemin de Fontenette

Il est très dégradé. Le Conseil municipal a décidé de sa réfection par l'application d'une couche de roulement à base d'enrobé.

Le coût prévisionnel de 23 000 € TTC est supporté par :

- la Réserve parlementaire de Madame la Député Marie-Christine Dalloz	: 5 000 €
- le Conseil départemental	: 6 000 €
- le Fond de compensation de la taxe à la valeur ajoutée (FCTVA)	:
- la Commune	: 12 000 €

32. La rue des Tilleuls

Elle est en grande partie dégradée. Le Conseil municipal a décidé de sa réfection par l'application d'une couche de roulement à base d'enrobé.

Le coût prévisionnel de 6 000 € TTC est supporté par :

- le Conseil départemental	: 2 000 €
- le FCTVA	:
- la Commune	: 4 000 €

33. Calendrier

Mairie Le MOUTOUX ; Place de la Mairie ; 39300 MOUTOUX
Tel : 03 84 52 40 47 ; Courriel : mairie.le-moutoux@wanadoo.fr

La société Eurovia va réaliser ces travaux **du 25 au 29 avril 2016**. Ils pourront commencer la semaine précédente. Le chemin de Fontenette sera donc interdit à la circulation durant les travaux.

4. Réfection du mur de soutènement de la D 251

La partie du mur de soutènement de la D 251 qui s'est effondré dans la propriété de Monsieur et Madame Chartier sera réparée par le Conseil départemental **durant 1 semaine courant mai 2016**. Le coût de la réparation est supporté en totalité par le Conseil départemental.

La circulation au niveau du chantier sera régulée par des feux tricolores.

5. Enfouissement des lignes électriques et téléphoniques

Le Conseil municipal a décidé de réaliser la 4^{ème} et dernière tranche de ce chantier consistant à enfouir les lignes rue de la Racine et celles alimentant la maison de Madame Dedieu. Les travaux dont la maîtrise d'ouvrage a été transférée au Sidec sont programmés en **juin 2016**.

Le coût prévisionnel de 73 000 € TTC est supporté par :

- le Sidec	: 40 900 €
- la Réserve parlementaire de Monsieur le Sénateur Gérard Bailly	: 5 100 €
- le Conseil départemental	: 2 000 €
- le FCTVA	:
- la Commune	: 25 000 €

6. Conclusions

Ces travaux engendreront de la gêne de circulation durant leur réalisation. Il conviendra alors de rouler prudemment afin de prévenir de tout accident ou incident.

7. Pour mémoire : effacement d'un ouvrage dangereux

Le Conseil municipal avait demandé en 2014 au Syndicat des Eaux du Centre Est l'effacement de l'ouvrage dangereux situé au niveau du carrefour D 251 - chemin forestier menant à la route des Sapins. Cet ouvrage a été effacé en février 2016 améliorant ainsi la sécurité de circulation sur la D 251.

Le Maire
Jacques HUGON